

«Rendre public ce qui voulait rester caché.»

ARGOS

190 MILLIARDS D'EUROS, DE L'ARGENT FACILE !

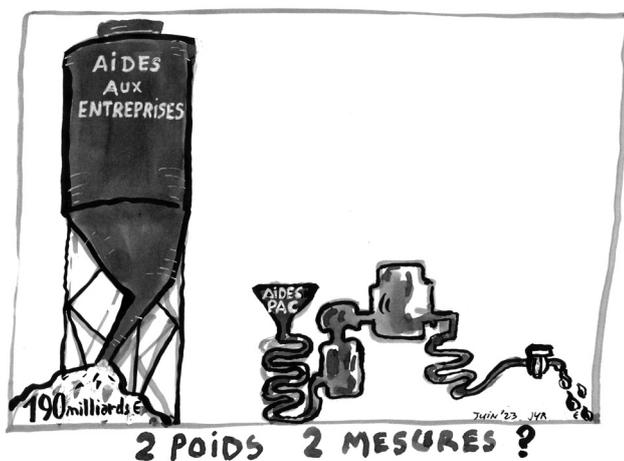
Un rapport de l'Institut de recherches économiques et sociales de mai 2022 montrait que les aides aux entreprises avaient grimpé de 30 milliards par an dans les années 1990 à plus de 100 milliards en 2008 pour atteindre 157 milliards en 2019. Economiste, chercheuse au Cnrs, Anne Laure Delatte évalue quant à elle les aides publiques aux entreprises à 190 milliards d'euros par an en moyenne depuis 2010. Ce montant a encore augmenté avec le « quoi qu'il en coûte » de la période Covid et des conséquences de la guerre en Ukraine. « Pour être jugés efficaces, il faudrait que ces 190 milliards génèrent au moins autant d'activité économique », plaide la chercheuse dans **LIBERATION** 27/05/23.

Actuellement, un pont d'or de 2.9 milliards d'euros d'aides publiques a été accordé à STMicroelectronics pour 1000 emplois créés dans l'Isère. Un autre pont d'or est promis à Elon Musk pour son usine de batteries. Globalement, ce « pognon de dingue » est permis grâce à 2000 aides sous forme de subventions, prêts bonifiés, crédits d'impôt, exonérations, abattements fiscaux, etc. La distribution se fait à partir de 1350 guichets de financement au niveau des collectivités, des agences, des opérateurs de l'Etat, de l'Etat directement ou de l'Union Européenne.

Cette manne sert à l'emploi ou à l'investissement. Des contreparties à ces aides devraient normalement être systématiques pour respecter les règles européennes, indique **LA GAZETTE DES COLLECTIVITES** 17/04/23. En fait, cette conditionnalité est plus ou moins respectée selon les régions. Des entreprises ferment malgré l'argent public qu'elles ont touché. La plupart du temps, l'argent n'est jamais réclamé...

Quant à l'éco-conditionnalité, beaucoup, pour ne pas dire tout, reste à faire puisque, selon le mouvement patronal Impact France, aucune collectivité n'a défini un minimum d'engagement au-dessous duquel elle ne financerait pas une entreprise. Pendant que les entreprises sont « sous la goulotte » à recueillir l'argent public, les agriculteurs sont face à une usine à gaz qui

se termine par un goulot d'étranglement ! S'ils se plaignent parfois avant d'avoir mal, il serait bon que ces derniers dévoilent au grand public la paperasse indigeste qu'ils doivent remplir pour avoir accès aux aides PAC et l'aberration de certaines règles de conditionnalité suivies de contrôles parfois plus que tatillons. Tout cela est bien plus préjudiciable à leur esprit d'entreprise et à leur équilibre psychique que le récent rapport de la Cour des comptes...



Editorial - Guy Laluc

FAIM DANS LE MONDE

Malgré les progrès de la production agricole mondiale, 900 millions de personnes sont malnutries et 2,3 milliards risquent des carences nutritionnelles graves. Dans **SCIENCES HUMAINES mai**, le géographe Gilles Fumey et une de ses consœurs brésiliennes relèvent que « la faim en 2023 est corrélée à la hausse vertigineuse des prix plus qu'à l'indisponibilité des aliments ». Plus structurellement, ce sont les accords de libre-échange qui, par leurs ravages sociaux, provoquent indirectement la faim. En effet, les excédents de l'agriculture productiviste, déversés dans les pays pauvres grâce à des subventions à l'export, détruisent leur agriculture paysanne.

Le poulet est la protéine clé en Afrique. Le Burkina Faso, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Nigeria développent une industrie avicole mais il leur faut stopper l'arrivée de morceaux de poulets congelés, 2 à 4 fois moins chers que la viande locale, provenant du Brésil et de l'Argentine. Le Sénégal a interdit ces importations depuis 2005 et parvient à structurer une filière. Il commence à être suivi par d'autres pays africains, se félicite **JEUNE AFRIQUE juin**.

ACCORD EURO-MERCOSUR

L'accord vise principalement à accroître les importations de viande et de produits agricoles et les exportations de voitures, machines-outils et pesticides interdits dans l'UE, rappelle **SOCIALTER juin**. Cependant, Emmanuel Macron avait exigé que les produits agroalimentaires importés respectent les normes sanitaires et environnementales de l'UE, précise la revue. Adoptée le 11 juin à l'Assemblée nationale, sur une demande trans-partisane de 7 groupes parlementaires, une proposition de résolution exige que l'accord euro-Mercosur ne soit pas signé en l'état mais soit amélioré afin de protéger les éleveurs français...

QUELLES RÉCOLTES EN 2023 ?

S'appuyant sur les conclusions du rapport Cyclope, **LE FIGARO 23/05/23** estime globalement bonnes, voire excellentes les perspectives de récoltes. Tout est si bien que les marchés sont orientés à la baisse par rapport à 2022. -5 % pour le maïs, -10 % pour le tourteau de soja, -11 % pour le blé (Chicago). Seul le sucre serait à +5%.

Pourtant, la situation des récoltes n'est pas aussi idyllique quand on recoupe des observations de divers opérateurs indépendants. Céréales sous l'eau en Chine et sécheresses un peu partout dans le monde devraient rapidement faire monter les cours...

En attendant, les prix du sucre et du porc s'envolent. Alors Tereos propose 41,61 euros la tonne de betteraves et Cristal Union est à 43,40 euros, se réjouit **LE FIGARO 6/06/23**. St Louis Sucre est à 46,57 €. **LE BETTERAVIER FRANÇAIS 20/06/23** annonce des prix supérieurs en Allemagne. Südzucker est à 54,08 €/t contre 50,71 €/t chez Nordzucker. Le meilleur des Européens est la coopérative néerlandaise Cosun avec 61 €/t à 16 °. Voilà une situation analogue à celle du lait.

De con côté, **LE MONDE 11/06/23** note que, toujours au-delà des 2 euros/kg, « le porc vaut de l'or ». Le groupe Cooperl s'en est bien sorti en 2022 « au prix d'un effort marqué auprès de son maillon élevage » qui explique que son résultat net est passé de 19,5 à 7,3 millions en un an, rapporte **OUEST FRANCE 23/06/23**. Une redistribution auprès des adhérents alors qu'une fronde est menée par un petit groupe d'éleveurs, que semble ignorer le quotidien.

CHOC COMPETITIVITE FERME FRANCE

174 sénateurs avaient signé leur proposition de loi visant à rendre la compétitivité à l'agriculture française en luttant surtout contre les distorsions de concurrence. Proposition transpartisane puisque le texte a pour origine Laurent Duplomb (LR), le centriste Pierre Louault et le socialiste Serge Mérylou. Toutefois, ce dernier n'était pas à l'aise avec l'article 13 dénoncé par l'ensemble des partis de gauche et les écologistes. En effet, le ministre de

l'Agriculture peut suspendre temporairement une décision de l'Anses interdisant un produit phyto afin d'éviter toute distorsion de concurrence avec les autres Etats membres.

La perte de compétitivité est considérée par rapport à nos partenaires européens, a-t-il été rappelé. Compétitivité pour exporter, oui mais pour quel bénéfice pour l'agriculteur, a relevé en substance le sénateur écologiste d'Ille et Vilaine, Daniel Salmon. Sophie Primas évoqua en pointillés la juste rémunération de l'agriculteur.

Quant à l'article 18 de cette proposition de loi, il remet en cause la séparation des activités de vente phytos et de conseil !

Adoptée le 23 mai par le Sénat, la proposition de loi doit être discutée à l'Assemblée nationale. C'est un « brutal rétropédalage », résume **TELERAMA 24/05/23**...

IL N'Y A PAS DE SURTRANSPOSITIONS

Une directive communautaire, pour être effective, doit être transposée dans notre droit afin que les objectifs européens soient atteints.

Un règlement communautaire est obligatoire et directement applicable dans tous les Etats membres.

Comme le régime juridique des pesticides est « presque exclusivement constitué de règlements », c'est un domaine où il ne peut pas y avoir de surtransposition, explique Dorian Guinard, maître de conférences université Grenoble. Dans **DROIT DE L'ENVIRONNEMENT juin**, celui-ci précise que des pesticides peuvent être interdits dans un Etat membre au moyen d'une clause de sauvegarde afin de protéger santé ou/et environnement. Ainsi, la France a pu limiter les usages du S-Metolachlore. Elle a pu aussi interdire l'importation d'aliments traités, en l'occurrence des cerises, avec une substance active jugée dangereuse comme le diméthoate depuis 2016 ou le phosmet cette année.

En plaidant pour un débat public afin que « les problématiques en matière de pesticides soient correctement posées », le chercheur espère ainsi qu'il en serait fini du « leurre d'une France qui excéderait les préconisations européennes ».

MARC FESNEAU INDÉSIRABLE À L'AGRICULTURE ?

Dans le portrait de Marc Fesneau, **MARIANNE 22/06/23** estime « que sa proximité avec certaines organisations professionnelles de l'industrie agroalimentaire est de plus en plus pointée du doigt ». Lors du remaniement, le ministre de l'agriculture pourrait changer de ministère car il « éprouve mille peines à s'imposer, notamment auprès de l'impitoyable et très (trop) exigeante Fnsea, qui ferait le siège de l'Élysée pour obtenir un changement de ministre », nous étonne franchement **LE POINT 1/06/23**. Aurore Bergé a été proposée mais « jugée trop animaliste par la branche élevage du puissant syndicat agricole ». Stéphane Layani, président du marché de Rungis, tiendrait la corde, selon l'hebdo.

CHAPEAU BAS A JOEL LABBÉ

Le sénateur morbihannais va quitter la scène politique. **TELERAMA 24/05/23** présente cet ancien salarié agricole devenu sénateur. En 2014, il a réussi le tour de force de faire interdire les pesticides dans les espaces publics et les jardins des particuliers. Avec son look de rockeur, il dit avoir essuyé les airs moqueurs de ses collègues sénateurs. Il décrit « un monde politique conventionnel travaillant main dans la main avec les grands groupes, la Fnsea ». Pour ce fils de paysans, la priorité est de « réhabiliter le monde rural, les métiers de paysan et l'économie locale, qui s'est délitée au fil des années ».

Que l'on soit d'accord ou pas d'accord avec Joël Labbé, celui qui suit les débats au Sénat doit reconnaître qu'entre les élus bény oui-oui et les sénateurs au discours fade et sans saveur, l'élu breton a toujours apporté de solides arguments avec force conviction.

LECLERC MONTE AU CRÉNEAU

Le 10 mai dernier, toujours aussi farouche défenseur de la concurrence et des prix bas, Michel-Edouard Leclerc avait suggéré « faire le tour de l'Europe pour aller chercher ce qu'il y a de moins cher ». Voilà qui avait fait réagir le président de la Fédération nationale des producteurs de lait estimant que le patron breton voulait « déclarer la guerre aux producteurs français ». Martine Leguille Balloy, députée vendéenne recalée et recasée comme présidente de la Fédération des entreprises françaises de charcuterie, pestait également contre le distributeur, signale **VALEURS ACTUELLES 25/05/23**. « Les produits agricoles ne sont pas concernés. La loi les a sanctuarisés », se défend Michel-Edouard assurant même vouloir « protéger les agriculteurs français ». Pour lui, les industriels sont actuellement les grands gagnants, « **toutes les études (Banque centrale européenne, observatoires économiques...) montrent que près de la moitié de l'inflation est générée par la reconstitution des marges des grandes entreprises en 2022** ». Pour lui, il est un fait que les politiques sont « trop proches des lobbys alimentaires ».

NÉGOS COMMERCIALES SANS FIN

La France donne « un drôle de spectacle » aux pays qui observent « notre éternel feuilleton des négociations commerciales », se désespère l'éditorialiste de **LSA 18/05/23**. On multiplie les lois et les taxes, « tout en demandant des prix bas et en assurant que la priorité est de garantir notre souveraineté », poursuit le directeur de la rédaction. Le blocage permanent serait lié à « la puissance des enseignes de distribution, la force de notre industrie agroalimentaire, le rôle du syndicalisme agricole ou ce besoin de nos politiques de légiférer à tout va ». Quant aux prix à la consommation qui ne redescendent pas assez vite malgré la baisse du prix des matières premières, **LSA** rappelle qu'il ne faut pas confondre le prix spot concernant les achats immédiats et le marché à terme dédié à des engagements dans la durée... « Bruno, roi de la négo », titre l'éditorialiste de **LINEAIRES juin**, enthousiaste à l'idée que Bruno Le Maire ait fait revenir les 75 plus gros fournisseurs à la table des renégociations alors que l'inflation sur les produits alimentaires « frôle les 20 % depuis l'an dernier! ».

CASINO

LE MONDE 16/05/23 résume bien la situation avec son titre « Bal de vampire autour de Casino ». L'éditorialiste de **LINEAIRES mai** était plus soft avec « le bal des prétendants ». Ce magazine dédié à la distribution rappelle qu'In Vivo, n'a jamais pu lancer sa propre enseigne Frais d'ici avec seulement 8 magasins en 9 ans. In Vivo a ouvert le capital de Teract au trio Zouari-Niel-Pigasse pour créer Grand Marché-Frais d'ici et acquérir la chaîne de boulangeries Louise. Ces deux objectifs sont réalisés mais la fusion avec Casino a échoué. Par contre le trio Zouari-Niel-Pigasse a créé le véhicule financier 3F pour racheter Casino, indique **LSA 22/06/23**. Quant à In Vivo, son retrait n'aurait pas pour origine un blocage de ses administrateurs mais l'alourdissement de la dette de Casino depuis le début des discussions, expliquent **LES ECHOS 15/06/23**.

BELLE RÉUSSITE DE PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

CHALLENGES 25/05/23 montre un couple heureux dans son champ de pommes de terre. Un jeune ingénieur industriel a repris la ferme familiale beauceronne et, avec sa compagne ingénieure dans le textile, transforme 20 hectares de production en chips haut de gamme. Leur paquet de chips Belsia est vendu 2 euros un peu partout suite à une intense prospection. S'ils ne donnent par leurs chiffres, ils ont créé 9 emplois, souligne le magazine. La chips est un marché porteur puisque pesant près de 700 millions d'euros en France en 2023, en hausse de 17,3 % sur un an, est-il mentionné.

ARNAUD ROUSSEAU AU SÉNAT

Avec près de 2 heures d'audition devant la commission des affaires économiques du Sénat, Arnaud Rousseau était en terrain conquis le 31 mai dernier. Sophie Primas, présidente de la commission affichait d'ailleurs sa complicité avec le président de la Fnsea. Pour lui, la Cour des comptes a mis de l'huile sur le feu en voulant une réduction de l'élevage. Le président de la Cour s'est rapproché de la Fnsea pour éteindre le feu, croit-on comprendre. « Clauses miroirs, on sera vigilant sur les contrôles, or ceux-ci sont faibles. Les non conformités sont en augmentation notamment en viande bovine, secteur qui importe 25 % », a lâché le représentant syndical, rappelant avec insistance les 25 000 tonnes importées d'Australie suite à un accord de libre-échange. Concernant la viande in vitro: « la FNSEA y est totalement opposée. C'est un non clair et massif ». Joël Labbé, sénateur du Morbihan, demandera à la Commission du Sénat que les autres syndicats agricoles soient reçus au Sénat. Il n'obtiendra pas de réponse...

LA FNSEA HABILLÉE POUR L'HIVER PROCHAIN

Périco Légasse et Fabrice Nicolino, respectivement chroniqueurs de **MARIANNE** et de **CHARLIE HEBDO** nous habituent à leurs propos virulents à l'égard de la Fnsea. Ils ont trouvé un allié avec Antoine Lopez qui, dans **SINE MENSUEL juin**, s'en prend aux « sinistres de l'agriculture », à savoir la Fnsea et les ministres de l'Agriculture. Pour le journaliste, la Fnsea est le syndicat responsable du désordre sans nom « qui règne dans les écosystèmes [...] Syndicat qui fait sa loi, nos lois agricoles, en imposant ses rapports de force éloignés des vérités scientifiques et du bien commun ». Et le journaliste de prononcer son acte d'accusation. « A qui devons-nous d'importer la moitié de nos fruits et légumes? A qui devons-nous de nourrir les élevages avec du maïs et du soja d'importation? A qui devons-nous la dépendance aux molécules biocides de synthèse? La dépendance aux importations de gaz pour faire de l'azote, aux importations de potasse et de phosphate? A qui sinon à la Fnsea qui depuis 1962 tient les rênes des politiques agricoles ». Pour tout cela, le journaliste demande que soit jugée la responsabilité du syndicat « dans la fragilisation de la souveraineté et de la sécurité alimentaires du pays ». Dans **LE CANARD ENCHAÎNÉ 14/06/23**, Jean-Luc Porquet en ajoute une couche: « main dans la main, gouvernement et Fnsea sont en train de nous préparer des campagnes high-tech vides d'humains mais avec des tracteurs autonomes, omniprésence des drones, fermes-usines concentrationnaires, etc. ». **REPORTERRE, dans sa lettre du 22/06/23**, explique bien comment la Fnsea a eu la peau des Soulèvements de la Terre. Le média révèle aussi que le 13 juin, Christiane Lambert, présidente de l'influent Copa-Cogeca, participait à un conseil informel des ministres de l'Agriculture de l'UE en Suède! Preuve en est avec la photo officielle de cet évènement.

EAU

LIBERATION 18/05/23 écrit en Une que « la sécheresse ne prendra pas de vacances ». Il faut ajuster notre consommation à la disponibilité de la ressource, lance une Maîtresse de conférences en géographie. Elle ose une métaphore: quand les revenus baissent, il faut changer de train de vie. A noter qu'au 1^{er} juin, le BRGM faisait état de 66 % des nappes souterraines aux niveaux plus bas que la normale en France.

CHALLENGES 22/06/23 reconnaît que la colère des écologistes et leurs arguments contre les bassines ont porté. En effet, « aujourd'hui personne ne les défend comme une solution universelle ».

Le plan eau de Macron

Dans **L'HUMANITE 22/05/23**, la chargée de campagne agriculture et environnement de Greenpeace estime que le plan ne prend

pas en compte l'élevage français. « L'élevage industriel est non seulement particulièrement gourmand en eau, mais en plus, il fait peser de graves menaces sur la qualité de la ressource ». Les nitrates sont évoqués.

De son côté, un administrateur du réseau « Eau bien commun France » ne comprend pas que le plan Macron ne dise rien sur le contrôle des forages illégaux et « rien pour aider les agriculteurs dans l'impérative mutation de ce secteur ».

D'après **LE NOUVEL OBS 25/05/23**, les laiteries réutilisent 5 millions de mètres cubes d'eau issue du lait. Ce sera 16 millions quand le décret interministériel leur en donnera l'autorisation, chose déjà faite en Belgique ou en Allemagne.

LE MONDE DIPLOMATIQUE juin consacre son dossier mensuel à l'eau. Celle-ci « n'est pas qu'un bien commun. Elle exige une véritable politique de planification des besoins et des infrastructures sans laquelle la justice sociale et l'égal accès à la ressource ne sont que des slogans vides de sens », assène le mensuel.

Subventions

QUE CHOISIR juin planche sur « les bassines de la discorde ». Rien de neuf sauf le fait que le Collectif Bassines non merci n'ait pas donné suite aux sollicitations du magazine. Celui-ci se félicite que suite à une manifestation une bassine illégale de Banthelu (Oise) ait été rebouchée.

Il conclut: « qu'elles soient justifiées par endroits ou non, les bassines sont largement subventionnées (jusqu'à 70 %) par les agences de l'eau. Or, les ménages concourent au budget de celles-ci à hauteur de 80 %, via leurs factures ».

Tensions potentielles en Vendée

Dans un rapport du 2/06/23, la Cour régionale des comptes des Pays de Loire a observé le fonctionnement du syndicat mixte Vendée eau gérant l'eau de ce département. La Vendée a augmenté de 12,5 % ses prélèvements entre 2009 et 2019 en raison de sa croissance démographique, son activité touristique et les besoins en augmentation des industries agroalimentaires à nombre d'abonnés pourtant constant. « Il existe un risque de conflits d'usages entre la production d'eau potable et l'irrigation (respectivement 44,6 % et 53,6 % des prélèvements en 2019) ». Alors que la rupture d'approvisionnement a parfois été proche, la Cour Régionale des comptes reconnaît en substance que régnait la politique de l'autruche puisque « aucun cadre ne fixe les modalités d'alimentation respective des différents usagers de l'eau potable en cas de crise ».

Le stockage de l'eau: question très ancienne

Dès 1808, un bassin stockant l'eau à ciel ouvert voit le jour à la Vilette et lors du second Empire, avec Haussmann, la pratique se généralise, explique **CAPITAL juin**. Cependant, le magazine est hors sujet par rapport à l'actualité des bassines puisque le but du stockage était de fournir de l'eau potable aux habitants...

Sorgho contre maïs

Le sorgho présente « de sérieux atouts », consommation de 30 % de moins d'eau que le maïs et il requiert moins d'intrants. Ce second point n'est pas un atout pour les marchands de phytos, forts en lobbying, semble ignorer **LE NOUVEL OBS 25/05/23**.

La plante donne des résultats qui « ne sont pas toujours probants ». Pour que sa production, estimée à 232 000 tonnes en 2022, se développe, il reste surtout à garantir aux agriculteurs des débouchés économiques. Actuellement utilisé en alimentation animale, il n'existe pas de valorisation en alimentation humaine. Or, précise l'hebdo, dépourvu de gluten, il pourrait être consommé de multiples façons, biscuits, pâtes, bière, etc.

« 5 %, c'est le poids de l'UE dans la production mondiale de maïs! », relève la lettre **AGPM info économie mai** des producteurs de maïs. « De quoi nous rappeler d'œuvrer sans relâche à accroître la production! », soutient l'Association des producteurs de maïs.

Des universitaires plaident pour la réutilisation des eaux usées

Les eaux usées urbaines représentent 4 milliards de mètres cubes d'eau par an pour la France, « quantité supérieure aux besoins d'irrigation agricole sur le territoire métropolitain ». Voilà une ressource pour les espaces verts et les plantations agricoles, plaident notamment des universitaires de l'Insa dans une tribune du **MONDE 23/05/23**...

Verdir l'agriculture et les assiettes

La transition écologique de l'agriculture, moins de viande et plus de bio, signifie moins d'eau nécessaire. En effet, les grandes cultures « très largement dédiées à l'alimentation des élevages, occupent les ¾ des surfaces irriguées « dont 40 % pour le maïs », décrypte **ALTERNATIVES ECONOMIQUES juin**. Ce mensuel évoque les pollutions diffuses et l'abandon d'environ 500 captages d'eau potable depuis 20 ans dans le bassin Seine-Normandie. Quant aux Pyrénées-Orientales, ses arboriculteurs ont effectué de réels progrès pour économiser l'eau mais ces économies par hectare « ont jusqu'ici surtout servi à étendre les surfaces irriguées ». Question finale du magazine économique: « les agriculteurs ne vivraient-ils pas mieux si les prix et les normes les conduisaient à produire sans détruire, à accroître la qualité plutôt que les volumes? ».

Les industriels également dans le collimateur

Il n'y aura pas d'usine de viennoiserie Bridor près de Rennes, annonçait **OUEST FRANCE 31/05/23**. Le pompage « d'immenses quantités d'eau » étant notamment dans le collimateur des opposants.

Quant à l'usine de puces de STMicroelectronics en construction dans l'Isère, **LIBERATION 7/06/23** révèle qu'il n'avait pas été anticipé sa grosse consommation en eau! Le chantier est commencé mais « l'autorisation environnementale reste à l'instruction », relève le quotidien. Dans celui-ci, le maire Vert de Grenoble assure que l'eau est d'abord pour les habitants, puis pour l'agriculture « avec toutes les transformations qu'elle doit accomplir » et enfin seulement à l'industrie...

ALGUES VERTES, LE FILM

En raison de l'hostilité déployée par « les puissants de l'agroalimentaire, à l'œuvre dans les institutions locales », tourner ce film en Bretagne était une gageure. La Région s'est sentie obligée de lâcher « une subvention très correcte (250 000 euros) ». **LE NOUVEL OBS 8/06/23** liste bon nombre d'obstacles rencontrés par l'équipe du tournage mais aussi la bienveillance reçue. Le film montre à quel point de nombreux bretons sont liés au système agroalimentaire breton. Il est également très émouvant au travers du lien qui se construit entre Inès Léraud et l'épouse d'un jogger retrouvé mort sur la plage. Tout de même, la responsabilité des rejets domestiques et industriels, même si elle est minime par rapport aux effluents agricoles, n'est pas même reconnue voire niée dans ces phénomènes d'eutrophisation!

Projeté en avant-première à Angers à mi-juin en présence du réalisateur mais aussi de Mathieu Orphelin, ex-député local dissident de la Macronie devenu patron de la LPO, ce dernier a raconté avoir invité Christiane Lambert mais celle-ci lui a répondu ne pas avoir envie de voir le film...

DE LA DIFFICULTÉ D'INFORMER

« Informer nuit gravement à la santé », titre la dernière livraison de **CAUSETTE**. La revue décrit les « pressions et intimidations croissantes » subies par la bretonne Morgan Large et Inès Léraud (Algues vertes, l'histoire interdite). « Ecrire sur la nature, ce n'est pas, a priori, être reporter de guerre », témoigne la revue. Et pourtant, Hélène Serval qui s'est intéressée à l'agriculture intensive des Bouches-du-Rhône a également été plus que menacée ce qui lui a valu de développer un syndrome de stress post-traumatique...

L'AUTONOMIE EST UN PLAISIR

LE PELERIN 15/06/23 présente un jeune agriculteur alsacien qui, avec son frère, a transformé la ferme familiale. Fini le lait, trop chronophage et « nous en avons assez de ne pas voir la couleur des bénéfiques engrangés par la coopérative laitière Sodiaal ». Finis également les phytos car « nous souffrons de maux de tête après chaque pulvérisation ». Les bovins viande sont alimentés à partir de la luzerne et du foin de l'exploitation qui a « gagné en autonomie ».

LES APICULTEURS ONT LEUR PART DE RESPONSABILITÉ !

La première responsable de la chute du nombre d'abeilles est « l'agriculture intensive », lâche l'apiculteur Yves Elie. Mais les apiculteurs ont banalisé des pratiques nocives aux abeilles, assure-t-il dans **LIBERATION 22/05/23**. La transhumance les fait mourir. Quant à l'utilisation d'abeilles hybrides « fragiles et très dépendantes des perfusions de sucre fournies par les apiculteurs », elle met en péril les espèces sauvages. L'apiculteur dénonce également « l'importation de nouvelles colonies d'abeilles non adaptées à l'environnement ». Il précise: « en 2019, 80 000 reines brésiliennes ont été importées en France, apportant avec elles un parasite frappant les insectes et ayant échappé au contrôle sanitaire opéré par les firmes importatrices elles-mêmes ».

LA FILIÈRE VOLAILLE SE REMPLUME

En 2022, les élevages de l'Ouest ont pris de plein fouet la grippe aviaire faisant chuter la production. Les volailles de l'Est et d'Amérique du Sud mais aussi d'Ukraine ont pris la place. D'autre part, dans **LE FIGARO 8/06/23**, le groupe volailler LDC reconnaît que l'Etat a été très présent sur l'accompagnement des éleveurs et des entreprises. Une enveloppe de 150 millions d'euros destinée aux entreprises d'aval vient d'être validée par la Commission européenne (**JOCE COMMUNICATIONS 26/05/23**).

Au **JOCE COMMUNICATIONS 16/06/23** est validée une autre aide d'Etat française de 46,2 millions destinée cette fois à « l'indemnisation sanitaire des grandes entreprises ayant une activité d'élevage dont les animaux ont été abattus ». Par grandes entreprises, il est entendu celles qui comptent plus de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros...

En attendant, en 2022, le poulet ukrainien a fait une percée dans l'UE et en France puisqu'il y rentre sans droits de douane, notent **LES ECHOS 13/06/23**.

Dans ce poulet ukrainien, il y a les exportations du groupe ukrainien MHP. Il y aurait également des entreprises de l'Union européenne ayant monté des bureaux en Ukraine pour y acheter des produits locaux qu'elles pouvaient ensuite rapatrier dans leurs pays respectifs sans payer de droits de douane.

Au fait, LDC n'a pas été trop impacté par la grippe aviaire lors de son exercice 2022/2023 puisque, selon **RIA juin**, son chiffre d'affaires est en hausse de 15,3 % contre + 36 % du côté de son résultat net.

DU CÔTÉ DES MARAÎCHERS

Le 11 juin, le Collectif Les Soulèvements de la Terre organise une marche pour dénoncer le maraîchage industriel et l'utilisation intensive de sable dans les cultures, rapporte **LE FIGARO 13/06/23**. Sur leur chemin, certains extrémistes ont détruit des cultures expérimentales de salades consommant moins d'eau et d'engrais de la Fédération des maraîchers nantais. Ces maraîchers nantais s'étendent tellement qu'ils suscitent des rancœurs, fait comprendre un manifestant. Dans une tribune du **FIGARO 15/06/23**, l'essayiste Philippe Manière voit dans cette action du Collectif la remise en cause des fondements de notre démocratie. A propos des maraîchers nantais, leur mâche nantaise colonise les terres de St Gilles Croix de Vie jusqu'à Saumur. Or, en 2018, près d'Angers, dans ses parcelles de mâche, l'entreprise Primaloire avait utilisé à la va-vite du métam-sodium sans bien

mouiller le sol. Ce produit phyto aux multiples usages, désormais interdit, a intoxiqué plus ou moins légèrement 74 personnes. L'arrêté préfectoral d'utilisation (différent entre les 2 départements voisins de Loire Atlantique et du Maine et Loire!) de ce produit n'avait pas été consulté par l'entreprise sans oublier qu'aucune prévention n'avait été effectuée à l'adresse des riverains. Celle-ci a été condamnée le 22 mai à une lourde amende par le Tribunal judiciaire d'Angers.

LA COUR DES COMPTES ET LES BOVINS

Dans un rapport du **22/05/23** intitulé « les soutiens publics aux éleveurs de bovins », la Cour des comptes a cherché « à inventorier et à chiffrer les soutiens publics apportés à l'élevage bovin ». Voici quelques données intéressantes.

Hors aides fiscales et sociales, l'élevage bovin reçoit 4,3 milliards € d'aides publiques par an ce qui en fait « l'activité agricole la plus subventionnée » alors que les exploitations céréalières en reçoivent 2,5 milliards.

En 2020, il y avait 3,4 millions de vaches laitières (7,2 millions en 1984) et 4 millions de vaches allaitantes.

Les produits laitiers (surtout fromages et poudre de lait) confortent une balance commerciale à + 3,4 milliards tandis que les 1,43 million de tonnes équivalent carcasse permettent une balance commerciale positive à 955 millions €.

Alors qu'un céréalier a un niveau d'investissement moyen de 645 209 €, c'est 825 321 € en moyenne pour un élevage bovin allaitant alors qu'il est « le moins performant économiquement ». En élevage allaitant, « **les exploitants, dispersés, voient une partie des aides captée par des acteurs en amont et en aval de la filière, avec lesquels ils ne sont pas en bonne position pour négocier. Le même constat vaut en partie pour la filière bovins lait, pourtant davantage structurée** ».

Technicité et gestion des éleveurs expliquent les différences de résultats économiques. « Les différences les plus significatives semblent porter sur le nombre de personnes travaillant dans les exploitations et le fait qu'elles soient salariées ou non, ainsi que sur les dépenses de mécanisation ». Tiens, tiens, les retraités en activité sont évoqués!

La filière vise 40 % de viandes Label Rouge à fin 2022 contre 3 % en 2017, un objectif « irréaliste au regard de la faiblesse de la demande ». Le Label Rouge charolais annonce de 0,36 à 0,92 € HT/kg, mais cela concerne « seules quelques bêtes commercialisées ». La loi Egalim 1 du 18/10/21 acte des contrats avec volumes et prix en fonction d'indice de coût de production. Ces contrats sont « marginaux » et 2 % prennent en compte un seul indicateur de coût de production!

Le marché de la viande en France, c'est 50 % du troupeau allaitant, 35 à 40 % du troupeau laitier et 10 à 15 % d'importation, essentiellement de troupeau laitier.

Toutefois, les objectifs de production alimentaire et de soutien au revenu des éleveurs ne doivent pas faire oublier que l'environnement est à prendre en compte, expliquent en substance les rapporteurs. Alors, si les éleveurs rendent des services sociétaux « le bilan de l'élevage bovin pour le climat est défavorable ». Ainsi, l'élevage bovin français est « responsable de 11,8 % des émissions d'équivalents CO2 ». Or, la France a pris des engagements de réduction de ces émissions dans le cadre de la loi Energie climat du 8/11/2019. « La France s'est indirectement engagée, pour contenir les émissions de gaz à effet de serre, à réduire l'élevage bovin », en déduit la Cour.

De même, la France a signé les objectifs climatiques du « Global Methane Pledge » dans lequel elle prévoit que les émissions de méthane pourraient baisser de 30 % d'ici à 2030. Or, en France, 87 % des émissions de méthane sont dues à l'élevage bovin, d'après l'Agence Internationale de l'Energie.

Il faut « une nécessaire mise en cohérence des engagements pris par l'Etat », demande la Cour. Celle-ci tranche dans le vif. Les exploitations et les éleveurs « structurellement déficitaires »

doivent être aidés à une reconversion grâce à une augmentation des crédits à la reconversion (1,2 million € en 2022). Les autres, « insuffisamment performantes mais produisant des externalités ou celles produisant peu d'externalités mais viables économiquement pourraient être mieux accompagnées pour surmonter leurs difficultés et tendre vers un modèle d'élevage plus durable ».

Les rapporteurs n'oublient pas l'aspect humain qui ne préoccupe pas beaucoup ceux qui ont abondamment critiqué ce rapport.

« **Le taux de suicide élevé observé en agriculture et particulièrement en élevage doit d'ailleurs alerter et témoigner de l'inefficacité d'une politique de soutien indiscriminée, peu apte à détecter et prévenir les situations de grande difficulté, voire de détresse** ».

En annexe, est cité un rapport conjoint de Santé Publique France et de la MSA qui, pour l'année 2008 assure que « **la mortalité par suicide est 56 % plus élevée par rapport à celle de la population générale chez les éleveurs de bovin lait, 127 % plus élevée chez les éleveurs de bovin viande** ».

Ce rapport dont on se demande qui l'a lu entièrement a donc fait beaucoup jaser.

LE MONDE 25/05/23 rappelle que la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. « Réduire le cheptel? Les éleveurs sont vent debout », constate **OUEST FRANCE 26/05/23**. **LE FIGARO 25/05/23** traduit « la colère des éleveurs ».

D'ailleurs, dans une tribune de ce quotidien, la journaliste Olivia Détroyat estime que « venue d'une des plus hautes juridictions de la République, la charge revêt cette fois une portée symbolique. Et donc une émotion inédite ». La journaliste considère que la Cour aurait pu mieux et davantage explorer les portes de sortie des éleveurs au lieu de proposer une réduction importante des bovins. Sachant que la France importe déjà du bœuf actuellement, Fabrice Nicolino se pose la question pertinente dans **CHARLIE HEBDO 7/06/23**: « Admettons que l'on suive la Cour des comptes. Que se passerait-il? Sans l'ombre d'un doute, une explosion des importations de bœuf brésilien, argentin, paraguayen, produit direct de la déforestation ».

Dans **LE NOUVEL OBS 15/06/23**, la chargée de campagne agriculture chez Greenpeace défend l'idée de réduire l'élevage bovin mais « de manière anticipée, en accompagnant les éleveurs ». La responsable se dit favorable à l'élevage herbager. Or, « les vaches ne sont pas nourries qu'à l'herbe. Les laitières, notamment, consomment aussi du soja, qui contribue à déforester l'Amérique du Sud ». Face à elle, un éleveur vendéen, responsable du dossier élevage bovin au syndicat Jeunes Agriculteurs affirme: « en France, l'élevage bovin industriel, cela n'existe pas! Nos exploitations sont à taille humaine ». « Il serait vraiment préférable de nous encourager, plutôt que de contribuer à donner une image mensongère de la profession », conclut le syndicaliste. Les deux rédacteurs de **JOURS DE CHASSE** confient leur inquiétude dans une tribune du **FIGARO 8/06/23**. Ils mettent sur le même plan le rapport de la Cour des comptes et les propos du ministre de l'Economie sur twitter. Lors de l'inauguration d'une usine de « viande végétale » du Loiret, ce dernier a vanté les protéines végétales générant moins de gaz à effet de serre que les protéines animales. Pour le duo, Bruno Lemaire est tombé dans une idéologie, celle de la décarbonatation qui sous-entend que « la consommation de viande est néfaste pour la planète ».

LES ECHOS 20/06/23 assurent que l'élevage français est « un bastion en danger » et que son avenir « est étroitement lié à la compréhension des enjeux par l'opinion » car il est tout de même question d'autonomie alimentaire.

MARIANNE 1/06/23 témoigne des cas de conscience vécus par les vétérinaires. Ils ont des états d'âme à dénoncer des souffrances animales ayant pour origine les insurmontables difficultés financières des éleveurs. En raison des primes PAC à la vache allaitante, « certains exploitants s'endettent donc pour produire plus de veaux alors même qu'ils n'ont pas les moyens de nourrir correctement les mères».

DAVANTAGE DE VIANDE CONSOMMÉE!

« Les Français mangent toujours plus de viande », affiche **LE MONDE 3/06/23** en Une. En France, la diminution de la consommation de viande est annoncée depuis quelques années et pourtant les chiffres de FranceAgriMer démontrent l'inverse. Pour le quotidien, « la cause de cet écart de perception tiendrait à la consommation cachée de viande ». En effet, les Français achèteraient moins de pièces de boucherie et davantage de produits transformés et plats préparés. Ainsi, la viande industrielle continue à être massivement consommée alors que celle issue des élevages extensifs et bio régresseraient, selon Laure Ducos, experte indépendante sur les politiques agricoles et alimentaires,

PRIX DE L'ALIMENTATION

Journaliste spécialiste des questions sociales, Benjamin Sèze constate que les fruits et légumes, la viande fraîche sont les produits les moins accessibles à la plupart des Français en raison de leur prix élevé. D'ailleurs, précise-t-il dans **LA VIE 1/06/23**, « sur ces produits, les enseignes de grande distribution font des marges de 50 % ». Au passage, il rappelle l'étude Que Choisir. Au champ, il y a 0,74 € d'écart au kilo entre la pomme conventionnelle et la bio. En rayon, le kg de pommes bio coûte 2,14 € plus cher...

CANTINES SCOLAIRES

Les menus dans les écoles, dont la majorité même des parents se fout royalement, doivent être encadrés par un nouvel arrêté. Or, l'agroindustrie est « à la manoeuvre » au sein du Conseil national de la restauration collective (CNRC), révèle **QUE CHOISIR juin**. En effet, y siègent les industries agroalimentaires de l'Ania (dont Fesneau a embauché la directrice de communication), l'interprofession du lait (Cniel) et celle du bétail et des viandes (Interbev). Marie-Noëlle Haye, une diététicienne, lâche au mensuel: « on ne peut pas décider d'arrêter du jour au lendemain de servir des nuggets dans les cantines, au risque de mettre à mal toute une filière. Sinon que fait-on pour les gens qui n'ont plus de boulot? ». Les repas équilibrés, ce n'est pas pour demain, suppute le magazine.

MÉFAITS DES PHYTOS

La Une du **1 du 14/06/23** peut paraître provocatrice mais le dossier doit interpeller

CHACQUE SEMAINE, UNE QUESTION D'ACTUALITÉ, PLUSIEURS REGARDS

1
LE UN HEBDO N° 451
mercredi 14 juin 2023 - France 3,30 €
ISSN 1149-8114 - L'UN HEBDO N° 451 - 14 JUILLET 2023 - 1149-8114

**PESTICIDES
DES POISONS
EN VENTE LIBRE ?**

Page 3
HERVÉ TREUIL
ANCIEN AGRICULTEUR
Peintre, paysan,
victime des pesticides

Pages 5-6
XAVIER COUMOU
BIOCHIMISTE A TOXICOLOGUE
« En réalité, il y a plein
de trous dans la raquette.
Les tests imposés
par la réglementation
ne couvrent pas tout »

JOËL LABBÉ
SÉNATEUR ÉCOLOGISTE
Un autre modèle agricole est
possible, si l'on se mobilise

Page 8
HÉLÈNE SEINGIER
JOURNALISTE
Des riverains surexposés
face à une omerta organisée.
Notre grande enquête

FABRICE NICOLINO
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
NOUS VOULONS DES COGNELICOTS
Retour sur huit décennies
de collusion entre l'État
et l'agro-industrie

Au lendemain de la guerre, il fallait produire de la quantité et personne ne s'est demandé quelles contaminations ces produits allaient engendrer sur l'environnement et a fortiori sur l'humain. Et Eric Fottorino, le fondateur du journal, complète : « **on en vient à se demander pourquoi des produits aux effets si dangereux pour la santé sont mis en circulation, avec peu d'autres contrôleurs que ceux qui les produisent, et bénéficient d'un jeu d'influence funeste entre les lobbies agrochimiques et le pouvoir** ».

Chercheur, Xavier Coumoul a participé aux expertises collectives de l'Inserm sur les pesticides et la santé. Il explique que les pesticides agissent sur l'organisme visé mais peuvent agir aussi sur l'homme. Ainsi, les pyréthréinoïdes ciblent le système nerveux des insectes mais peuvent aussi cibler des molécules de notre système nerveux. L'expertise de 2021 a apporté des éléments nouveaux par rapport aux enfants. « Ils ont un système de détoxification moins développé que les adultes – leur foie, par exemple, n'est pas encore mature. En cas d'exposition professionnelle des parents aux pesticides pendant la période prénatale, il y a une augmentation de l'incidence des tumeurs du système nerveux central chez l'enfant ».

Le chercheur revient sur le glyphosate. Les tests de Monsanto validés par l'agence européenne Efsa ont conclu qu'il n'était pas cancérigène. Le Centre international de recherche sur le cancer de Lyon a conclu l'inverse. La méthodologie utilisée était différente. « Ces résultats devraient être davantage discutés et expliqués », convient le chercheur.

Et puis, lors d'une enquête sur le terrain, une journaliste s'entend opposer par une jeune agricultrice une phrase devenue classique : « **les produits qu'on utilise sont autorisés!** ».

Quant à Fabrice Nicolino, « **la question des pesticides est gérée depuis cette époque par des gens qui pensent tous la même chose: les pesticides sont un progrès formidable** ». Enfin, il y a les conflits d'intérêts. En 2023, l'ancienne directrice du cabinet du ministre de l'Agriculture, est devenue directrice de communication de Phyteis, l'ex-UIPP...

DES PRODUITS TRÈS MOBILES

Des chercheurs de l'Inraé ont analysé une cinquantaine de sites, principalement en grandes cultures ainsi que des sites-témoins jamais traités. Toutes les terres arables testées contenaient au moins 7 substances différentes. 58 % des terres cultivées présentent un risque « moyen à élevé » pour les vers de terre.

La grande surprise, appuie **LE MONDE 27/05/23**, est « **la présence de produits sur des terrains forestiers ou des prairies n'ayant jamais vu un pulvérisateur, signe de la grande mobilité de ces produits dans l'environnement** ».

LES COÛTS CACHÉS DES PHYTOS

Dans sa lettre du **5/06/23**, l'IREF revient sur une déclaration de Marine Tondelier. La Verte avait déclaré sur la chaîne LCP que lorsqu'une salade bio revient à 1 euro, une salade classique coûte entre 17 et 27 euros en raison des problèmes de santé qu'elle génère. Et le think tank libéral de pilonner le bio comme à son habitude : « le bio est non seulement beaucoup moins productif que le

conventionnel, mais il n'apporte aucun bénéfice environnemental, sanitaire ou nutritionnel sur l'agriculture conventionnelle ». Spécialiste des sols, Marc-André Selosse considère la baisse des ventes de bio comme « une catastrophe sanitaire et environnementale ». En effet, dans **SCIENCE ET VIE juin**, le chercheur liste les coûts cachés dans nos impôts de la consommation de nourriture non bio. A cause des engrais et des phytos, il faut traiter l'eau pour qu'elle soit potable. Le cadmium présent dans les phosphates nuit à la santé des consommateurs. Enfin, les pesticides causent des soucis de santé aux agriculteurs...

LE MONDE 6/06/23 estime que l'émission Cash Investigation « cherche la petite bête dans le bio ». Elise Lucet a épinglé 3 intrants naturels autorisés en bio dont le Spinosad, un insecticide utilisé de façon très marginale, classé « tueur d'abeilles » par des chercheurs suisses depuis 2021.

Alors qu'il s'en est bien tiré face à Elise Lucet, Philippe Camburet, le président de la Fédération nationale de l'agriculture biologique, revient également dans **LA CROIX 2/06/23** sur le vrai prix du conventionnel. « Lorsque nous achetons une baguette de pain, nous n'avons pas conscience que la PAC nous aide à la payer. Et que ce vrai prix devrait aussi prendre en compte l'empreinte sur le climat, l'eau ou la biodiversité ».

JETONS DE PRÉSENCE CHEZ GROUPAMA

La moyenne des jetons de présence d'une société cotée est de 60 000 euros en moyenne. Rien à voir avec Groupama dont les jetons de présence sont toujours aussi élevés. Aux chiffres indiqués ci-dessous, il faut ajouter l'enveloppe de 600 000 euros d'indemnités et remboursement de frais aux membres du conseil d'orientation mutualiste (5 représentants des 9 caisses régionales dont le président et 4 membres désignés par elles).

Membres du conseil d'administration	2022			Total 2022
	Indemnités et rémunérations	Rémunérations versées par des sociétés filiales	Avantages en nature ou Frais divers versés	
Isabelle Bordry	72 121			72 121
Daniel Collay	48 000	65 000	1 246	114 246
Jean-Pierre Constant	18 194	23 093		41 287
Nicolas Assemat	32 135	42 052	848	75 035
Ada Di Marzo	55 281			55 281
Sylvie Le Dilly	48 000	65 000	3 019	116 019
Caroline Grégoire Sainte Marie	46 502		144	46 646
Anne Guérin	31 327			31 327
Elie Harari	73 225		193	73 418
Jérôme Moy	48 000	65 000	1 119	114 119
Jean-Louis Pivard	48 000	65 000	8 408	121 408
Laurent Poupart	48 000	65 000	9 883	122 883
Denis Roumégous	48 000	65 000		113 000
François Schmitt	48 000	83 000	1 177	132 177
Caisses régionales Groupama		576 000		576 000
TOTAL	664 785	1 114 146	26 036	1 804 967
Jean-Yves Dagès ⁽¹⁾	266 000		36 176	302 176

(1) Le montant de l'avantage en nature correspond à la cotisation retraitée.

LES OISEAUX DISPARAISSENT

25 % des oiseaux ont disparu entre 1980 et 2016 mais ce sont surtout 57 % des oiseaux des champs qui ont été décimés. Dans **LIBERATION 17/05/23**, Vincent Devictor, directeur de recherche au CNRS, suggère de revoir l'idéologie qui a gagné le monde agricole à la sortie de la seconde guerre mondiale avec le rendement à l'hectare, l'exportation, etc. Le scientifique souligne le « lien très fort entre la présence d'une biodiversité en bonne santé et la rentabilité des cultures ». Par contre, l'homme est excessif quand

il évoque les « mégafermes de plus de 100 hectares ». Thomas Legrand, chroniqueur politique, plaide pour le sauvetage de la biodiversité. Il interroge : « **Pourquoi la gauche ne prévoit-elle pas des grandes manifs pour réclamer une autre politique agricole ?** ». Il rejoint le journaliste de SINE MENSUEL avec une autre interrogation : « **pourquoi la Fnsea n'est pas convoquée devant une commission parlementaire pour s'expliquer sur la lenteur de la transition vers une production sans plus d'intrants chimiques ?** »

Dans **LES ECHOS 24/05/23**, quotidien que l'on ne peut suspecter d'être écolo-gauchisant, le philosophe Gaspard Koenig constate que la disparition des oiseaux « n'est pas une posture idéologique mais un fait scientifique ». Alors, « la raison et la science exigent aujourd'hui de déployer toute notre énergie à stopper le modèle fou de la pétroculture dont les agriculteurs, essouffés et endettés, sont les premières victimes ». Une autre ferme France est possible, conclut-il.

L'éditorialiste de **LA VIE 25/05/23** dénonce également ce « **modèle néfaste dont les agriculteurs eux-mêmes sont les victimes, parce que notre économie les pousse à augmenter les rendements tout en baissant les prix. C'est bien un fonctionnement global de société, véritable bombe à retardement écologique, qui est ici à blâmer** ».

Dans **LA CROIX L'HEBDO 10/06/23**, le rédac chef constate que les industriels « multiplient les manœuvres pour empêcher l'adoption d'objectifs contraignants limitant le recours » à leurs pesticides. « Et les principales organisations d'agriculteurs européennes regardent ailleurs. Elles défendent un modèle d'agro-industrie taillé pour l'exportation », s'étonne-t-il.

Dans **LA CROIX 17/05/23**, Pascal Ferey, président de la chambre d'agriculture de la Manche et chargé de la biodiversité à l'APCA, insiste sur le côté multifactoriel de la disparition des oiseaux.

Quant à l'élevage et la présence des prairies plus favorables à la biodiversité, il faut se demander pourquoi ils ont disparu au profit des grandes cultures. « C'est parce que les revenus n'ont jamais été à la hauteur », admet le responsable agricole.

FAIRE (OU NE PLUS FAIRE) DU PORC BIO

Jérémy Diais, l'éleveur de porcs bio mentionné par LE NOUVEL OBS (cf. Argos mai) a connu une liquidation judiciaire. Une grande partie de ses malheurs a commencé quand sa coopérative, Terrena, n'a pas respecté le contrat qui prévoyait une évolution du prix payé du porc en relation avec l'augmentation du prix de l'aliment. Au lieu d'aller dans la poche de l'éleveur, une partie de l'augmentation du prix du porc, soit 0,15 euro/kg, a alimenté le budget filière porc bio de Terrena! Quel cynisme!

Le groupement porcs de Terrena, présidé par Thierry Lambert, l'époux de l'ex-présidente de la Fnsea, n'ayant pas verrouillé le prix de vente auprès des industriels, l'éleveur a donc payé les

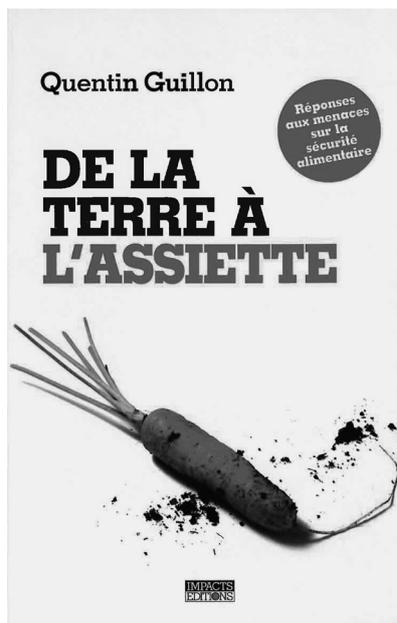
pots cassés de cette irresponsabilité. Il faut aussi noter toute une flopée de retenues sur le prix payé : cotisations professionnelles Inaporc et CRP, cotisation groupement Terrena, abondement fonds de développement de la bio, frais de traitement de la facturation.

Au final, l'éleveur, jeune papa en 2022, a réussi à sauver sa peau non pas grâce à Terrena qui l'a laissé choir « comme une vieille chaussette » mais grâce à un salarié de la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Aujourd'hui, il s'est reconverti avec succès.

Par ailleurs, Jérôme Oudart, un éleveur marnais de porcs bio, ne décolère pas. Pour produire moins de 50 porcs charcutiers en bio, les élevages doivent désormais obéir à une nouvelle norme. En l'occurrence, il faut adjoindre une courette extérieure aux bâtiments souvent très récents avec ce que cela suppose de gestion des effluents!

DE LA TERRE A L'ASSIETTE

Quentin Guillon est un journaliste atypique, il part à la rencontre des agriculteurs à vélo. Surtout, il passe des heures avec eux et les accompagne dans leurs tâches quotidiennes. Au pays basque, il a rencontré un couple de maraîchers et les deux fondateurs d'un restaurant associatif qui rémunèrent au juste prix les paysans locaux. On est bien loin de l'industrie agroalimentaire et de tous ses travers. En toile de fond, Quentin s'intéresse à la sécurité alimentaire des territoires et de leur autonomie en la matière. Ainsi, il rencontre notamment Stéphane Linou, pionnier du mouvement locavore, qui alerte pour repenser notre modèle de production agricole et de consommation...



ARGOS... Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 07 71 05 04 70 - e-mail : argos.lalucguy@gmail.com

Directeur de la publication : Guy Laluc - Conception et impression : SETIG ABELIA
CPPAP : 1025T81176 - Reproduction interdite.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ARGOS Communication Agricole, au prix de 69 € les 11 numéros.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je joins un chèque à l'ordre de

Argos Communication Agricole
Espace Performance - 42 avenue du Lac de Maine - 49000 Angers

PS : un justificatif vous sera envoyé.